

Hes·SO VALAIS
WALLIS



1

Module finance

Introduction à la finance



2

Entreprise et son environnement

fournisseurs



entreprise



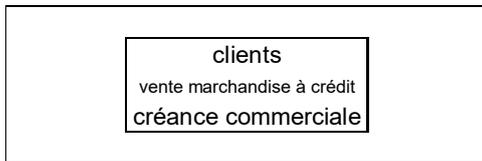
clients



3

Petites précisions !

débiteurs



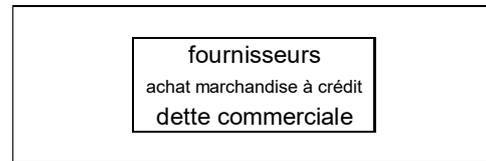
créance (facture)

droit de créance (qqun nous doit de l'argent)

catégorie de créances

- créances commerciales clients
- créances financières banques
- autres créances autres débiteurs

créanciers



dette (facture)

obligation de paiement (qqun à qui on doit de l'argent)

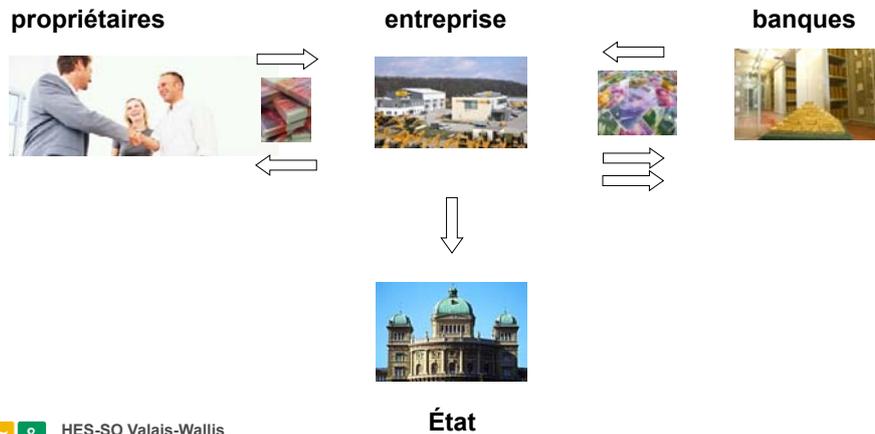
catégorie de dettes

- dettes commerciales fournisseurs
- dettes financières banques
- autres dettes autres créanciers



4

Interdépendances



Collaboration entre les différents partenaires, agents économiques



Définition de la comptabilité

La comptabilité est une méthode permettant d'enregistrer, de classer et d'exposer en termes chiffrés des données et des faits intéressant la vie d'une entreprise.

Ces données et faits sont exprimés en termes monétaires et reflètent toutes les opérations réalisées par l'entreprise au cours d'une certaine période, l'exercice comptable, qui, le plus souvent, correspond à l'année civile.



Rôles de la comptabilité

L'entreprise utilise la comptabilité comme :

- Instruments de planification et de décision
- Instruments de contrôle
- Instrument de gestion

La comptabilité fournit les informations pour

- Instances internes
- Instances externes



Domaines de la comptabilité

Comptabilité financière :

- Saisie des opérations commerciales
- Compte de résultat et bilan
- annexe



Comptabilité analytique :

- Par nature de charges
- Par centre de coût
- Par prix de revient

Domaines de la comptabilité

Analyse financière :

- Analyse des comptes annuels

Comptes spéciaux :

- Calculs d'investissement
- Calculs de rentabilité
- Calculs de prix
- Etc.



Fonctions de la comptabilité

- Présentation du patrimoine et des dettes
- Présentation du résultat
- Présentation du flux de trésorerie
- Contrôle de la marche des affaires
- Base juridique
- Base d'imposition fiscale
- Base pour d'autres calculs



11

Bases légales

- Articles 957 et ss

Art. 957

A. Obligation de tenir une comptabilité et de présenter des comptes

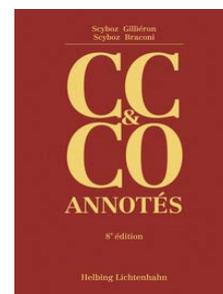
¹ Doivent tenir une comptabilité et présenter des comptes conformément au présent chapitre:

1. les entreprises individuelles et les sociétés de personnes qui ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs lors du dernier exercice;
2. les personnes morales.

² Les entreprises suivantes ne tiennent qu'une comptabilité des recettes et des dépenses ainsi que du patrimoine:

1. les entreprises individuelles et les sociétés de personnes qui ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 francs lors du dernier exercice;
2. les associations et les fondations qui n'ont pas l'obligation de requérir leur inscription au registre du commerce;
3. les fondations dispensées de l'obligation de désigner un organe de révision en vertu de l'art. 83b, al. 2, CC⁶²⁹.

³ Le principe de régularité de la comptabilité s'applique par analogie aux entreprises visées à l'al. 2.



12

Comptabilité tenue conformément au principe de régularité

- Enregistrement intégral, fidèle et systématique des transactions et des autres faits
- Justification des écritures
- Clarté
- Adaptation
- Traçabilité



Règles fondamentales de l'établissement des comptes

- Continuité d'exploitation
- Délimitation périodique et rattachement des charges et des produits



Principe de régularité de la tenue de comptes

- Clarté et intelligibilité
- Intégralité
- Fiabilité
- Importances relatives
- PRUDENCE
- Permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation
- Monnaie et langue
- Etc.



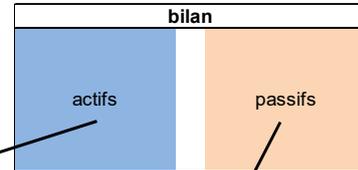
Comptes annuels selon le CO

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe



Bilan

- Le bilan reflète l'état du patrimoine et la situation financière de l'entreprise à la date du bilan. Il se compose de l'actif et du passif.
- Le bilan peut être présenté sous forme de tableau (compte) ou de liste



L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes ou engagements qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les capitaux propres

- représentent la différence entre les actifs et les fonds étrangers (= grandeur résiduelle) ;
 - investissements de départs du ou des propriétaires ;
- doivent être présentés et structurés en fonction de la forme juridique de l'entreprise.

Actifs

- Actifs circulants
Liquidités et autres actifs qui deviendront vraisemblablement des liquidités en l'espace d'un an ou seront réalisés d'une autre manière. Éléments faisant partie de l'exploitation même de l'entreprise.
- Actifs immobilisé
Tous les autres actifs.
Éléments faisant partie de la production.

INVESTISSEMENTS

Actif circulant
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus
Créances résultant de la vente de biens et de services
Autres créances à court terme
Stocks et prestations de services non facturées
Actifs de régularisation
Actif immobilisé
Immobilisations financières
Participations
Immobilisations corporelles
Immobilisations incorporelles
Capital social ou capital de la fondation non libéré

Passifs

- Dettes à court terme
Engagements comprenant les dettes qui sont détenues dans un but commercial ou qui doivent être acquittées dans les 12 mois à compter de la date du bilan
- Dettes à long terme
Tous les autres engagements.
- Capitaux propres
Valeur de l'entreprise ou fortune nette.

FINANCEMENTS

Capitaux étrangers à court terme

Dettes résultants de l'achat de biens et de services

Dettes à court terme portant intérêt

Autres dettes à court terme

Passifs de régularisation

Capitaux étrangers à long terme

dettes à long terme portant intérêt

Autres dettes à long terme

Provisions

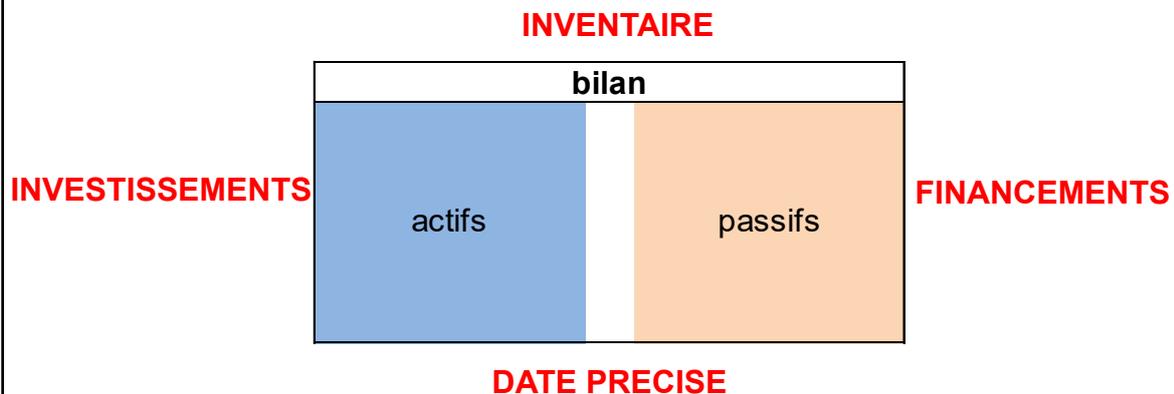
Capitaux propres

Capital social

Réserves légale issue du capital, légale issue du bénéfice, réserves facultatives

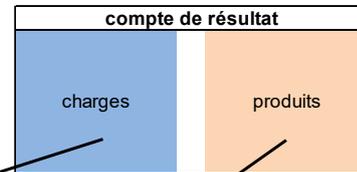


Résumé du bilan



Compte de résultat

- Le compte de résultat reflète les résultats de l'entreprise.
- Il peut être représenté sous forme de tableau (compte) ou de **liste** (rapport).



Les charges sont réalisées durant la période de référence par la diminution d'actifs et/ou l'augmentation des dettes qui diminuent les capitaux propres sans que les propriétaires reçoivent une distribution ou un remboursement.

Les produits sont réalisés durant la période de référence par l'augmentation d'actifs et/ou la diminution des dettes qui augmentent les capitaux propres sans que les propriétaires effectuent un apport.

résultat = différence entre charges et produits

Marges – résultats- bénéfice ou perte

Variation de fortune de l'entreprise => dans les capitaux propres

Différentes marges :

- Marge brute
- Marge nette
- Marge nette d'exploitation
- Marge nette d'entreprise
- Marge EBIT
- Marge EBITDA

Structuration du résultat à trois degrés

Résultat

charges liées à la marchandise	produits liés à la marchandise
marge brute	
charges liées à l'activité principale	produits liés à l'activité principale
marge nette d'exploitation	
charges hors exploitation ou annexes	produits hors exploitation ou annexes
marge nette d'entreprise	



Structure minimale du résultat

Résultat

Charges des marchandises	Produits des ventes
Marge brute	
Charges de personnel Autres charges exploitation	Autres produits exploitation
Marge EBITDA	
Dotations aux provisions Amortissements	
Marge EBIT	
Charges financières Impôts	Produits financiers
Marge nette exploitation (bénéfice)	Marge nette exploitation (perte)
Charges hors activité ou exceptionnelles	Produits hors activité ou exceptionnelles
Marge nette entreprise (bénéfice)	Marge nette entreprise (perte)

EBITDA = Earnings Before Interests Taxes Depreciation and Amortization
EBIT = Earnings Before Interests and Taxes

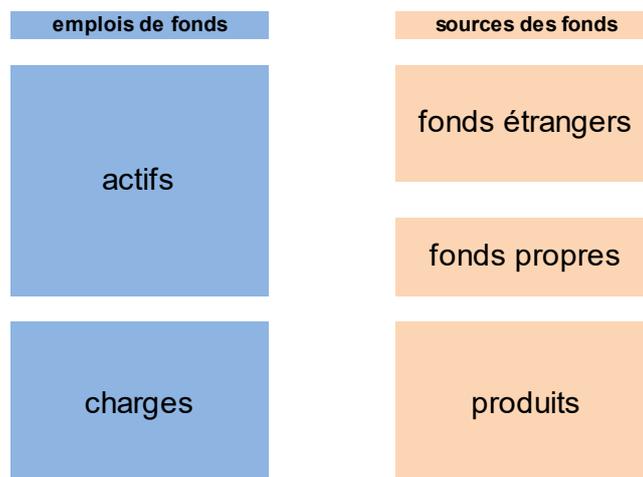


Exemples de bilan et de compte de résultat



27

Interdépendance



28

Marges en franc ou en %

Dans le compte de résultat, la marge ou bénéfice est exprimé en franc.

Souvent, elle est aussi exprimée en pourcentage :

$$\text{Marge brute} = \frac{\text{Bénéfice brut}}{\text{Revenus}}$$

- Marge brute = pourcentage par rapport au CA
- Revenus = chiffre d'affaire, sommes des ventes de biens et/ou services
- Bénéfice brute = différence entre CA et le coût des d'acquisition

Annexe

L'annexe complète et commente les informations données dans les comptes annuels. Elle contient

- des informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi (p. ex. des actifs ayant un prix de marché observable qui sont évalués au prix de marché actuel ; taux d'amortissement ; procédé d'amortissement linéaire ou dégressif choisi) ;
- des informations, une structure détaillée et des commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat ;
- le montant global de la dissolution nette de réserves latentes (dissolution > nouvelles réserves), dans la mesure où le résultat de l'exercice présenté est sensiblement meilleur que celui effectivement réalisé ;
- les autres informations prescrites par la loi.

Annexe – contenu minimal supplémentaire

L'annexe complète et commente les informations données dans les comptes annuels. Elle contient

- Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise
- Valeurs résiduelles de dettes ne figurant pas au bilan, comme les leasings
- Dettes à l'égard des institutions de prévoyance
- Montants de sûretés constituées en faveur de tiers (cautionnement...)
- Etc.



Plan comptable

- Le plan comptable est une structure standardisée permettant aux entreprises de présenter leurs comptes de manière uniforme et comparable

Actif	Passif	Charges	Produits
classe 1 actifs	classe 2 passifs	classe 4 charges de marchandises	classe 3 chiffre d'affaires
		classe 5 charges personnel	
		classe 6 autres charges d'exploitation	
		classe 7 charges activités annexes	classe 7 produits activités annexes
		classe 8 charges exceptionnelles et impôts	classe 8 produits exceptionnelles et impôts



Documents comptables

- Compte de résultat
- Bilan
- Annexe
- Grand livre – journal
- Pièces comptables
- Plan comptable

- Conservation des documents !



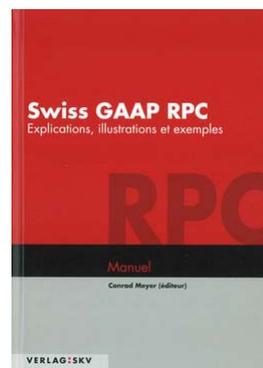
Etablissement des états financiers

En plus des comptes annuels établis selon le CO, les entreprises sont tenues de dresser les états financiers selon une norme reconnue :

- les sociétés cotées en bourse ;
- les sociétés coopératives (au moins 2'000 membres) ;
- certaines fondations

Les normes reconnues principales par le Conseil Fédéral sont :

- Swiss GAAP RPC
- IFRS



Relation au droit fiscal (impôts directs)

Les comptes annuels sont déterminants pour l'établissement de l'assiette de l'impôt (impôts sur le revenu, le bénéfice et le capital).

Le fisc ne peuvent apporter des changements que si :

- des charges fiscalement non autorisées ont été comptabilisées ;
- des produits imposables n'ont pas été comptabilisés;
- des actifs ou des postes de fonds étrangers ont été portés au bilan en dessous, respectivement en dessus des valeurs fiscalement admises.



Petit « refresh... »

- Comptes de bilan

Liquidités		Actifs		Passifs (dettes)	
entrée argent	sortie argent	augment. valeur	diminut. valeur	diminut. valeur	augment. valeur

- Comptes de gestion

gestion		charges		produits	
charge "coûte"	produit "gagne"	augment. valeur	diminution valeur	diminut. valeur	augment. valeur